

OBJECTIF(S)

- Appréhender l'ensemble des modifications apportées par les nouvelles réglementations.

NIVEAU & PUBLIC

ESSENTIEL

Gestionnaires de copropriété

Prérequis : aucun

MODALITÉS DE PARTICIPATION

Durée : 1 jour (soit 7 heures)

Moyens pédagogiques : Cas pratiques - Support pédagogique
Quiz d'évaluation finale

Matériel nécessaire : vidéo projecteur, paper-board

Effectif maximum : 20

INTERVENANT(S)

Formateur : Professionnel spécialisé en copropriété

Validé par le Bureau de la Commission Formation FNAIM

TARIFS

Adhérent FNAIM : 220 € HT

Non Adhérent FNAIM : 320 € HT

PROGRAMME

I - SYNDIC : NOUVELLES OBLIGATIONS

- Obligations liées au statut : Tracfin, habitat indigne, protection du statut, formation.
- Obligations professionnelles : Extranet, répartition du fonds travaux, carnet numérique, observatoire des diagnostics, gestion des impayés.

II - LE RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ : OBLIGATION DE MAJ

- Naissance du statut et mise en route de la copropriété.
- Définition du lot et du lot transitoire.
- Parties communes spéciales et parties communes à jouissance privative.
- MAJ du règlement de copropriété.
- Le droit à construire

III - MODIFICATIONS RELATIVES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- Modalités d'organisation : Convocation, déroulement.
- Le procès-verbal.
- Délai de prescription.
- Mandat du syndic : Contrat type, convention de prestations, fin de mandat.
- Abaissement des règles de majorité.
- Majorité et travaux d'économie d'énergie.
- Les passerelles entre les majorités.

IV - LE CONSEIL SYNDICAL

- Renforcement du poids du conseil syndical.
- Délégations données au conseil syndical.
- Remise des pièces au conseil syndical.
- Les pouvoirs du président du conseil syndical.

V - RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ET TRAVAUX

- Mesures en faveur des économies d'énergie : Les nouvelles dispositions en matière de consommation énergétique des bâtiments, spécificité pour les bâtiments à usage tertiaire.
- Les travaux d'économie d'énergie : Nouvelles règles de majorité, Les travaux d'isolation thermique et phonique.

VI - DIVERS

- Les travaux d'accessibilité
- Les honoraires de mutation
- Les obligations du syndic « sortant »
- Obligation en cas de système de vidéo surveillance
- Droit à la prise pour les véhicules électriques



Programme accessible
aux personnes
en situation de handicap